Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico **Herausgeber:** Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 58 (2017)

Artikel: L'insula 15 : genèse et évolution d'un quartier d'Avenches/Aventicum.

Les fouilles de 2013 dans l'habitation sud-ouest

Autor: Presset, Olivier / Castella, Daniel / Delbarre-Bärtschi, Sophie

Kapitel: Mise en phase et description des trois premiers états

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-813644

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

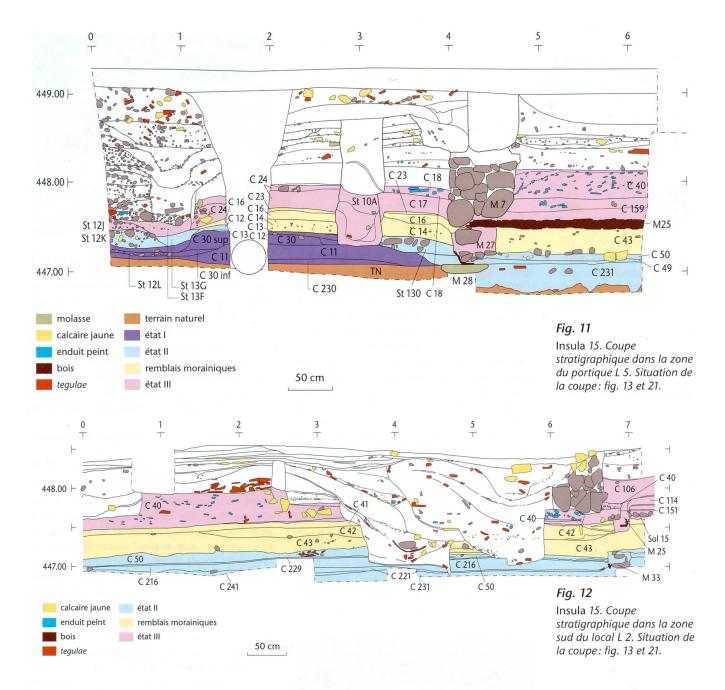
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Mise en phase et description des trois premiers états

État I. Premières traces d'une occupation du secteur sud-ouest du quartier (vers 10 av. J.-C.)

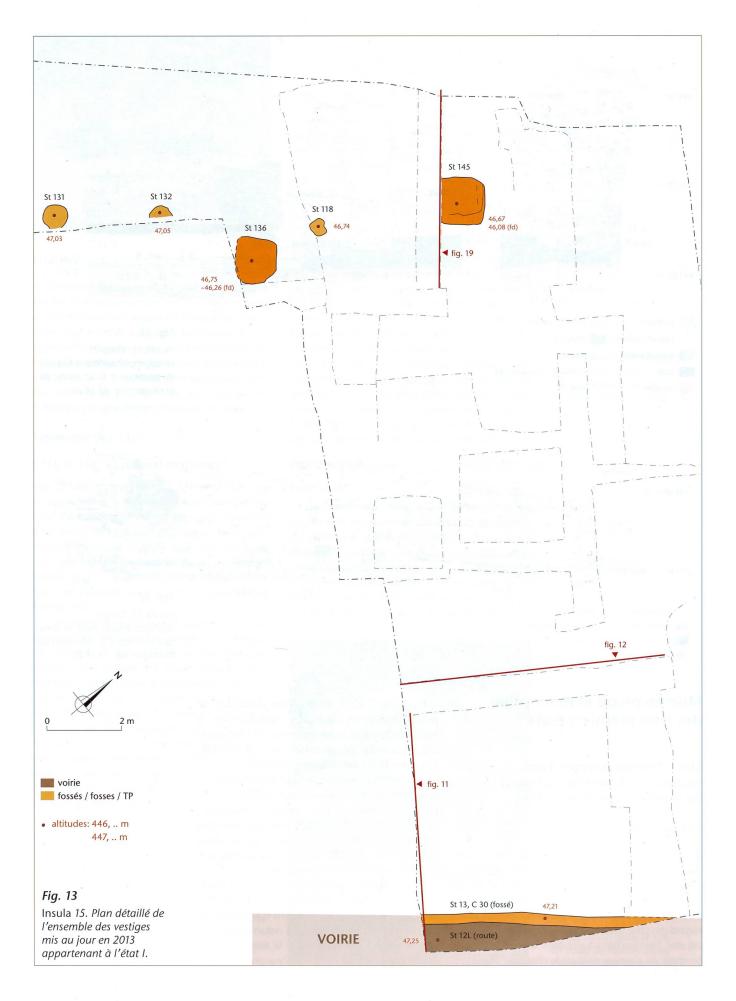
Stratigraphie

es premiers niveaux d'occupation se caractérisent par des couches limono-sableuses d'épaisseurs variables (fig. 19: C 253, C 257; fig. 20: C 249), qui ont livré une quantité de mobilier céramique et faunique relativement faible en regard des structures et du fossé de route associé à cet état. Les couches situées dans la partie sud, en bordure du premier niveau de chaussée (fig. 11:

C 11, C 30, C 230), contenaient beaucoup de restes organiques, qui sont probablement à mettre en lien avec la présence, durant l'Antiquité, d'une humidité constante dans le fossé de route, favorisant la pousse d'éléments végétaux.

Ces niveaux sont contemporains de six fosses localisées au nord du secteur. Celles-ci comprennent quatre petites structures fossoyées (St 118, St 23, St 131, St 132), dont certaines sont parallèles à la route antique, ainsi que de deux grandes fosses (St 136, St 145), qui suivent une orientation légèrement divergente.

Ces couches sont situées à une altitude moyenne de 447,08 m au sud de la fouille et à 446,54 m au nord. Les variations d'altitudes notées sur l'ensemble de l'espace, notamment dans l'angle sud-est, indiquent que le terrain naturel était à l'origine marqué de dépressions.





Datation¹¹

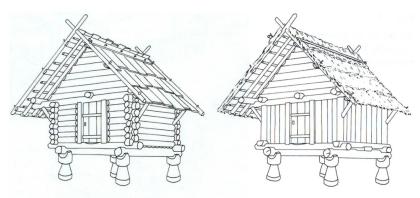
Les structures fossoyées et les couches d'occupation qui leur sont associées ont livré relativement peu de mobilier, en regard de la quantité répertoriée pour les états suivants. Néanmoins, le *corpus* est suffisant pour replacer le comblement des fosses ainsi que la fin de la fréquentation de cette zone dans une fourchette chronologique comprise entre 10 av. J.-C. et 10 ap. J.-C., soit durant les époques augustéennes moyenne et finale.

Planimétrie (fig. 13)12

St 131, St 132: les restes d'un grenier?

Deux structures fossoyées (St 131 et St 132) ont été découvertes à l'extrémité nord-ouest de la zone. L'axe est-ouest qui les relie correspond à l'orientation de la chaussée antique. Leur morphologie identique indique que ces structures sont contemporaines l'une de l'autre. Elles présentent toutes deux une forme circulaire de 65 cm de diamètre avec un fond relativement plat (fig. 14).

Ces dépressions pourraient appartenir à une petite construction quadrangulaire ou rectangulaire surélevée de type grenier ou silo. Plusieurs exemples sont signalés à Courgevaux (FR), dans l'enceinte d'un complexe agricole remontant à La Tène finale (fig. 15)¹³. Les fosses d'implantation des poteaux présentent les mêmes caractéristiques que les fosses dégagées dans l'insula 15. Elles consistent en des structures circulaires alignées, à parois légèrement évasées et peu profondes. Aucun négatif de poteau vertical n'a été observé et le mode de calage des montants demeure inconnu. Ces montants devaient sou-



tenir un petit bâtiment surélevé, dont l'un des côtés mesure au moins 3,40 m. L'hypothèse que nous aurions affaire à une zone de stockage de denrées alimentaires se voit confortée par la découverte non loin de là d'une structure fossoyée St 136 s'apparentant à un silo souterrain. La découverte de plusieurs fragments de meules manuelles en réemploi dans les solins de l'habitation de l'état suivant, pourrait corroborer cette interprétation¹⁴. Cependant, la prudence reste de mise dans la mesure où la partie sud de cet aménagement n'a pour l'heure pas été fouillée et que la présence des fosses d'implantation d'autres poteaux formant l'édifice ne peut être établie.

Grandes fosses

Fosse St 136

La documentation relative à cette structure est très limitée en raison des mauvaises conditions climatiques au moment de l'intervention qui ont provoqué, peu après sa découverte, l'effondrement de la stratigraphie au pied de laquelle elle se trouvait. La description réalisée ci-dessous se fonde sur les données ayant pu être recueillies lors de la vidange de sa moitié est (fig. 16).



Fig. 14 (à gauche) Insula 15. Vue du sud de la fosse d'implantation (St 131) de l'un des montants de l'hypothétique grenier.

Fig. 15 (à droite)
Restitutions hypothétiques
d'un grenier surélevé à
quatre poteaux du site
laténien de Courgevaux (FR).

¹¹ L'argumentation concernant la proposition de datation de chaque état est discutée dans le chapitre consacré à l'analyse céramologique. *Cf. infra*, p. 61-

¹² Toutes les descriptions composant ce travail sont calées sur le nord «archéologique», défini par l'orientation de la trame urbaine, dans le but de faciliter la lecture des plans.

[.] 13 Anderson/Castella 2007, p. 72-85.

¹⁴ Cf. infra, p. 128-133.

Fig. 16 Insula 15. La fosse St 136 en cours de fouille, avant l'effondrement de la coupe.

Fig. 17 Insula 15. La fosse de stockage St 145 après vidange de sa moitié est.



La fosse se présente en plan sous la forme d'un carré d'environ 1,20 m de côté. En coupe, elle se caractérise par des parois légèrement évasées, qui paraissent avoir subi l'action du feu comme le suggère leur couleur tendant vers le rouge. Le fond n'a pas pu être atteint avant l'éboulement. La stratigraphie montre trois remplissages distincts. Dans l'un de ceux-ci de nombreux restes organiques ont été découverts, parmi lesquels du bois calciné ainsi que des restes végétaux¹⁵. Ces dernières sont composées d'une très grande quantité de graines et de fruits appartenant à



Fig. 18
Insula 15. La chaussée
primitive (St 12L) et son fossé
(St 13), en partie recoupé
par la canalisation moderne
à droite.

des espèces adventices et rudérales (chénopode blanc, renouées, etc.)¹⁶. Il est donc envisageable qu'après son abandon cette fosse ait été comblée de déchets végétaux résultant d'un nettoyage de la zone. Le tassement des différents litages a engendré l'affaissement d'énormes boulets liés à une structure de l'état postérieur (St 26). Le niveau de sol associé est formé par du sable (C 253), pauvre en mobilier.

Le profil presque rectiligne des parois pourrait suggérer qu'elles devaient être étayées par un cuvelage de planches. La présence hypothétique d'un grenier surélevé situé à quelques mètres de cette structure incite à l'identifier comme un silo enterré. La cohabitation de structures de stockage aériennes et souterraines se rencontre fréquemment dans les fermes remontant à l'âge du Fer¹⁷. Dans un dernier temps, après la récupération du coffrage, des éléments en bois y ont été brûlés, sur lesquels ont ensuite été déversés des déchets domestiques ne présentant aucune trace de l'action du feu.

Fosse St 145

Une seconde grande fosse (St 145) a été repérée à environ 5 m à l'est de St 136. Celle-ci est de forme rectangulaire, d'une longueur minimale de 1,50 m pour une largeur de 1,20 m (fig. 17 et 19). La partie ouest de la structure, prise dans une berme, n'a pas été fouillée. Les parois sont évasées dans la partie supérieure puis verticales. Elle montre deux remplissages distincts qui ont livré une quantité importante de mobilier. La couche de fréquentation de cette zone est la même que celle décrite pour la structure précédente (C 253).

La morphologie quadrangulaire de cette fosse pourrait également faire penser à une structure de stockage, à l'instar de la fosse St 136.

Petites fosses

Deux petites fosses, dont la fonction n'a pu être déterminée, peuvent également être rattachée à cet état. La première (St 118) est localisée entre les deux grandes fosses quadrangulaires St 136 et St 145. Elle pourrait avoir fonctionné avec ces dernières. La seconde (St 23; hors plan) n'a en revanche été fouillée que de manière partielle, en raison de sa situation dans la coupe située à l'extrémité est de la zone fouillée.

¹⁵ K 13/16139.

¹⁶ Rapport réalisé par le Dr. Örni Akeret de l'Institut d'archéologie naturelle et préhistorique (IPNA) de l'Université de Bâle. Tableaux de données: *cf. infra*, p. 165-166.

¹⁷ L. Bonnabel, N. Achard-Corompt, C. Moreau et al., Stockage des denrées et dépôt de cadavres humains au cours de l'âge du Fer en Champagne-Ardenne, in: Ph. Barral, A. Daubigney et al., L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX° colloque international de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005), Besançon, 2007, vol. 1, p. 592.

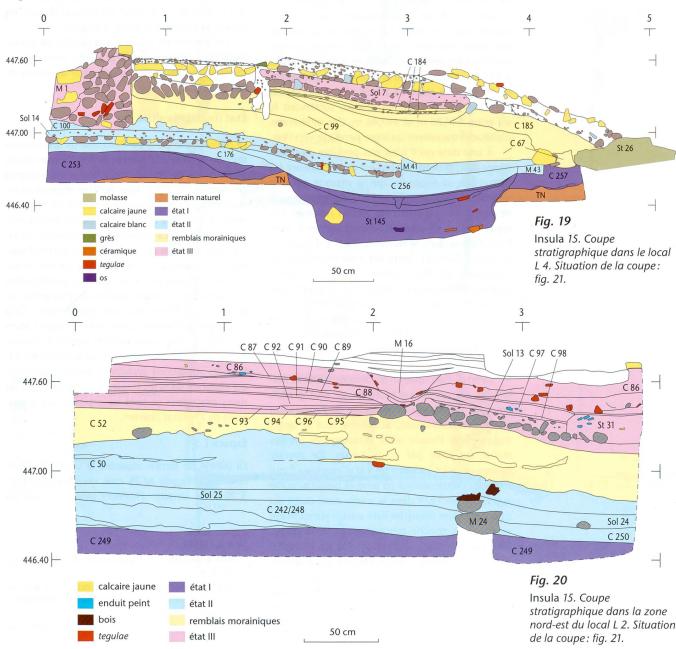
Voirie

Une petite surface de la chaussée (St 12L) et un tronçon du fossé primitifs ont été mis en évidence à l'extrémité sud de la fouille (fig. 11 et 18). Ils n'ont pu être dégagés que sur une superficie très restreinte en raison des limites imposées par le chantier. Ainsi, la largeur de la route reste pour l'heure inconnue. On peut toutefois imaginer qu'elle n'a que peu varié, comme le suggère la lecture des coupes stratigraphiques. Une largeur minimale de 3,20 m peut donc être envisagée. Elle est constituée d'un tapis de galets peu dense d'une épaisseur d'environ 2 à 3 cm, comprenant également des galets et quelques cailloux. Le comblement du fossé adjacent (C 30) a livré un grand nombre de tessons de céramique et de restes de faune. Un remblai marque la désaffectation de la route primitive, sur lequel sera aménagée la chaussée de l'état II.

État II. Construction de la première demeure en architecture en terre et bois (vers 10 ap. J.-C.)

Stratigraphie

La construction de la première habitation en terre et bois a nécessité la mise en place de remblais destinés à compenser le pendage des niveaux antérieurs sur lesquels elle vient s'installer. Ces remblais se caractérisent par des couches limoneuses, d'épaisseurs variables (fig. 11: C 231; fig. 20: C 242/248/252). Ils rehaussent le terrain à une altitude moyenne comprise entre 446,80 et 446,90 m. Une légère pente subsiste en direction du nord en dépit de ce nivellement. Les fondations de boulets accueillant les sablières basses de la maison sont implantées directement au sommet de ces remblais. Les niveaux de tra-



vail (C 176, C 225) liés à sa construction n'ont été distingués que dans les locaux L 2 et L 7. Le premier (C 176) est formé par une couche contenant de nombreuses paillettes de charbon ainsi que beaucoup de nodules de chaux. Le second (C 225) se compose d'un niveau de sable surmonté d'un fin horizon de mortier.

Au-dessus, les différents niveaux d'occupation en terre battue sont situés à une altitude moyenne de 446,92 m (fig. 12: C 221; fig. 20: Sol 24, Sol 25). La fréquentation continue des différents locaux surélève au fil des années les sols de quelques centimètres pour atteindre une altitude moyenne de 447,08 m, avant la démolition de cet état (fig. 12: C 229).

Les couches de fréquentation du «trottoir», situé entre le second niveau de route (St 12K) et le mur de façade M 28, sont situées à une altitude légèrement plus élevée en regard des niveaux de sols de la maison (fig. 11). La couche C 12 montre une fréquentation ininterrompue de cet espace entre les états I et II. Elle se caractérise par divers horizons irréguliers de limons. La cote moyenne du sommet du dernier litage est établie à 447,24 m dans la partie ouest du «portique» et à 447,30 m dans sa partie est. Une couche argileuse (C 13) scelle ce niveau, surélevant le sol entre 447,26 m et 447,46 m. Ces différences d'altitudes traduisent un léger pendage vers l'est.

À une date qu'il n'est pas possible de déterminer précisément, le nord-est de la demeure est détruit par un incendie, qui se marque par une couche de démolition (C 158/C 219), contenant de nombreux éléments de torchis rubéfiés. Cet espace subit ensuite un réaménagement avec l'installation dans le nouveau local L 4 d'un sol de béton (Sol 14), érigé sur l'ancien niveau de circulation (C 243). Cette réfection s'accompagne d'un nouveau programme décoratif dans ces pièces venant remplacer une ornementation précédente, comme l'atteste la présence d'une couche (C 218) ayant livré un nombre assez important de fragments d'enduits peints, dont une plaque effondrée¹⁸.

La fin de l'occupation du deuxième état se matérialise par un nouvel incendie, de plus grande ampleur, qui ravagea l'ensemble de l'habitation et, vraisemblablement, au moins tout le quart sud-ouest de l'insula selon le rapport de fouilles réalisé en 1946 par Louis Bosset. Ce dernier évoque en effet lui aussi un «lit d'incendie» 19 qui scelle les constructions en terre et bois. La fouille entreprise en 1979 dans la partie nord-ouest du quartier n'a en revanche livré aucun témoignage similaire. La couche rencontrée en 2013 (C 50, 100, 166, 191, 203, 262; cf. fig. 11, 12, 19 et 20) présente les mêmes caractéristiques que le niveau décrit par L. Bosset: elle se compose d'un amalgame compact de charbon et de gros fragments de torchis brûlés portant encore les négatifs des différents supports d'accrochage. Elle a été repérée sur toute la zone fouillée, sur une épaisseur variant de 3 à 30 cm. Ces décombres étaient accompagnés d'une quantité très importante de céramique, concentrée principalement dans l'angle nord-ouest du local L 2 et au sud-est de la fouille, fournissant de précieux indices concernant la datation de cet évènement. Ce sinistre «signe» stratigraphiquement la transition entre les états II et III.

Datation

L'analyse dendrochronologique réalisée sur diverses sablières basses calcinées a révélé que l'un des chênes employés dans l'ossature des parois avait été abattu en automne/hiver 12/13 ap. J.-C.²⁰. L'abondant mobilier céramique exhumé dans les niveaux d'occupation et dans les structures de cet état, corrobore la datation dendrochronologique et permet de fixer un terminus post quem pour la construction de la première habitation de ce secteur de l'insula durant les dernières années du règne d'Auguste.

Les ensembles associés à la couche de démolition scellant les vestiges placent l'incendie qui ravagea une partie du quartier aux alentours de 20/30 ap. J.-C.

État Ila. Planimétrie (fig. 21)

Le périmètre imposé par l'emprise de la construction de la villa n'a permis la fouille que d'une petite partie de l'habitation antique qui occupait ce secteur de l'îlot. Une fenêtre d'observation aussi réduite rend la compréhension de son plan général ainsi que la définition de ses limites parcellaires difficiles à appréhender. Toutefois, ne variant que très peu au cours des trois siècles d'existence, l'organisation de l'espace central nous fournit une aide précieuse quant à la restitution de parois ou de murs totalement récupérés ou oblitérés par les constructions postérieures. Cela vaut particulièrement pour l'état présenté dans ce chapitre. Ce phénomène de reprise de l'agencement primitif des espaces tout au long des différentes mutations architecturales a également été constaté dans les insulae 4, 16 et 20²¹, où les murs maçonnés se sont superposés aux fondations de l'habitat tibérien.

Espace L 5

La bande de terrain séparant la voirie St 12K et le mur de façade M 28 crée un «portique» de 3,20 m de largeur. Plusieurs structures ont pu

¹⁸ K 13/16318. Cf. infra, p. 49-54.

¹⁹ SMRA archives, DF I, Journal des fouilles 1946 et 1948, p. 7.

²⁰ M44. Rapport réalisé par J.-P. Hurni, J. Tercier et Ch. Orcel du Laboratoire Romand de Dendrochronologie à Moudon. Réf. LRD14/R6959.

²¹ Blanc 1991, p. 11 et 26; Blanc/Meylan Krause *et al.* 1997, p. 61.



Fig. 22 Insula 15. Support de poteau en chêne St 88. La trace de la poutre verticale est mise en évidence par un traitillé.



être mises en évidence, parmi lesquelles deux éléments en bois (St 88, St 94) en bon état de conservation. Le premier est un plot de chêne (St 88)²², évidé en son centre de façon à créer une mortaise (fig. 22). Le négatif de la poutre rectangulaire associée était encore visible lors de sa découverte. Le plot servait probablement à asseoir une poutre soutenant la charpente d'un hypothétique premier portique. Le second élément est une petite paroi (St 94), de 1,50 m de long, parallèle à la voirie, qui sépare le fossé de route du niveau de fréquentation du portique. La fonction exacte de cet aménagement reste inconnue.

Les indices concernant la présence d'un avant-toit sont très ténus. Ils se limitent à cette base de bois (St 88) ainsi qu'à une fosse en cuvette (St 101), espacée de 4,30 m à l'est, observée uniquement en coupe, dans l'alignement de St 88, et qui aurait également pu accueillir un montant de soutènement. Nous ne sommes pas en mesure d'en dire davantage en l'état des connaissances.

Plusieurs autres creusements ont été distingués dans l'aire du portique. Une fosse ovalaire (St 11), de fonction inconnue, a été mise

fosses (St 98 et St 100) ont été identifiées en face de l'entrée du local L 8. Elles présentent toutes deux un négatif de poteau, aligné sur un axe est-ouest. L'aménagement auquel ces structures appartenaient reste pour l'heure indéterminé. Un empierrement de galets (St 130), sans agencement particulier, a été mis en évidence près de l'angle sud-ouest du mur de façade. Il pourrait s'agir d'une petite installation drainant les eaux de pluie s'écoulant de la toiture.

La chaussée St 12K se caractérise par un remblai composé de galets, d'éclats et de petits moellons de calcaire jaune, sur une épaisseur minimale de 12 cm.

en évidence au centre du portique. Deux autres

Grand local L 2

L'élément central de cette habitation est un grand local mesurant 7,30 m sur 7,60 m (55,5 m²), situé dans son angle sud-ouest formé par les murs M 28 et M 33. Sa partie nord est fermée par la paroi M 34 et sa partie est par la cloison M 24. Le premier niveau d'occupation se caractérise par une couche limoneuse (C 221) établie à la cote moyenne de 446,96 m. L'espace nord-ouest comprend une zone très charbonneuse résultant de la présence d'un grand foyer quadrangulaire (St 138) placé au centre de la moitié nord de la pièce (fig. 23 et 67). Il est constitué de quatre tegulae posées à plat, créant une sole de 80 sur 60 cm. L'absence de structures associées ne permet pas d'attribuer une fonction domestique ou artisanale précise à cet espace, bien que la découverte de deux pesons en terre cuite²³ dans la couche de démolition témoigne du travail du textile dans ce local. Un témoin indirect de l'importance de cet espace est peut-être constitué par un probable chenêt à tête de bélier en molasse (fig. 24 et 74), en réemploi dans le foyer St 56 de l'état suivant et peut-être en lien à l'origine avec l'imposant foyer St 138²⁴. Cet âtre était une source de lumière et de chaleur non négligeable, autour duquel les occupants devaient prendre leur repas ou même dormir²⁵.

Perpendiculairement au mur de façade M 28 a été mis en évidence un départ de cloison (M 32), interrompue à 1,50 m en direction du nord. Celui-ci se caractérise par deux poteaux verticaux (fig. 25) espacés de 1,10 m. Entre eux, une série de galets de rivière sert de fondation à une sablière basse, à côté de laquelle a été dégagée une petite fosse polygonale (St 135) de fonction indéterminée. Bien qu'aucun élément de solin n'ait été observé au-delà de la deuxième poutre, nous serions tentés de proposer son prolongement vers le nord, en restituant une troisième

Fig. 23 Insula 15. Au centre du grand local L 2, le foyer St 138 est formé de quatre tegulae posées à plat.



²² Inv. 13/16264-01.

²³ Cf. infra, fig. 85, c, p. 60.

²⁴ Cf. infra, p. 133-139.

²⁵ Pauli-Gabi/Ebnöther et al. 2002, p. 129.

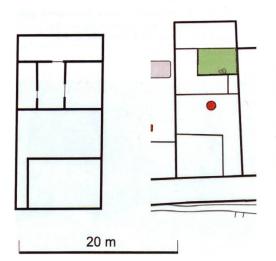




poutre, distante de 1,10 m de la seconde, créant ainsi la paroi orientale d'un petit local (L 20) de type boutique s'ouvrant sur le portique. La cloison de fermeture nord (M 54) serait alors située sous la berme laissée au cours de l'intervention. Le local ainsi restitué mesurerait 2,65 sur 4,85 m (12,90 m²). Les produits vendus dans cette boutique n'ont pas pu être déterminés sur la base des maigres indices disponibles. Cet espace crée à l'ouest un couloir, large de 2,10 m, entre les murs M 32 et M 24 permettant l'accès direct à la grande pièce L 2 depuis le portique. La présence de ce local pourrait expliquer l'emplacement du foyer St 138 dans la moitié nord de L 2 et non pas en son centre, offrant un espace d'un mètre entre celui-ci et la cloison M 54.

Cette forme d'aménagement comprenant un grand local pourvu d'un foyer central et une échoppe dans un de ses angles, donnant directement sur le portique, est bien connue dans la typologie des habitations en terre et bois de la Suisse romaine, que ce soit dans les colonies ou les vici. Une demeure située dans l'insula 30 d'Au-

26 Pauli-Gabi/Ebnöther *et al.* 2002, p. 111. 27 *Cf. infra*, p. 128-130, nº 503.



gusta Raurica-Augst et la maison de la parcelle 12 de *Vitudurum*-Oberwinterthur²⁶ présentent un plan similaire à celui de l'habitation de l'insula 15 (fig. 26). Le seuil de l'entrée de l'échoppe a été découvert à une distance de 1,50 m à l'est de M 32: il se caractérise par une fosse rectangulaire (St 126) de 1,10 sur 0,28 m, à fond assez plat, recoupant le mur de façade M 28 (fig. 27). Celle-ci devait accueillir une poutre de dimensions équivalentes faisant office de pas de porte.

Dans l'angle nord-est de L 2, trois trous de piquets circulaires (St 149-151) et un quadrangulaire (St 148) ont été mis en évidence (fig. 28). Leurs profils différents indiquent que les poteaux utilisés sont probablement des bois de récupération, qui forment ensemble un quadrilatère, dont la fonction reste pour l'heure indéterminée. Une meule à bras en grès²⁷ a été découverte à 10 cm au sud de St 148. Sa position contre le solin du mur M 24 et son altitude d'apparition, proche de celle du foyer St 138 et des trous de piquets susmentionnés, tendraient à montrer qu'elle est associée à ces structures et que son œil aurait servi de calage à un montant de bois.

Cour à ciel ouvert L 8

Le mur de façade borde un deuxième espace (L 8), qui, au vu de la nature de son sol, peut être interprété comme une petite cour à ciel ouvert. Il est délimité par les cloisons M 39, M 24 et M 34.

Fig. 24 (en haut à gauche) Insula 15. Tête de bélier en molasse, au moment de sa découverte, en réemploi dans le foyer St 56 (état III).

Fig. 25 (en haut à droite) Insula 15. Vestiges de la paroi M 32. Sa technique de construction se distingue par l'installation de poteaux verticaux (a et b) reliés entre eux par des sablières basses.

Fig. 26 (en bas à gauche) Plans d'une demeure située dans l'insula 30 d'Augusta Raurica-Augst, à gauche, et de la maison de la parcelle n° 12 à Vitudurum-Oberwinterthur, à droite, qui présentent une organisation assez similaire à celle de l'habitation de l'insula 15.

Fig. 27 (en bas à droite) Insula 15. Le seuil de porte de l'hypothétique boutique L 20 (St 126). On distingue le négatif rectangulaire qui devait accueillir une poutre en bois de même forme.



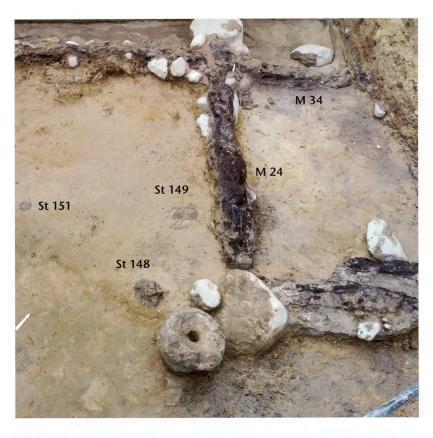


Fig. 28 Insula 15. Négatifs de piquets St 148, St 149 et St 151 et meule manuelle en grès inv. 13/16281-01 (n° 503; au premier plan) dans l'angle nord-est du local L 2.

La paroi M 51 formant la limite orientale n'a pu être observée en raison de sa localisation sous le mur maçonné postérieur M 9. L'espace ainsi défini mesure environ 3,10 m de large sur 7,30 m de long, soit une superficie de 23 m². Son niveau d'occupation se caractérise par une couche de graviers et de galets assez meuble (C 55), présente de manière irrégulière dans le local, sur une épaisseur variant de 2 à 12 cm. Son sommet s'établit à 446,89 m au sud et à 446,80 m au nord.

Fig. 29
Insula 15. L'empierrement
M 39, qui s'appuie contre
le mur de façade M 28 dont
subsistent encore les traces de
la sablière basse carbonisée.



Fig. 30 (à droite) Insula 15. Planches calcinées formant peut-être un plancher devant la porte menant au local L 2 (St 87).

Un agencement particulier de pierres (M 39) a été observé au sud du local, à l'emplacement d'une hypothétique porte communiquant avec le portique L 5 (fig. 29). Une première rangée de galets de rivière est installée contre le solin de la façade M 28. Une seconde rangée, disposée de manière plus irrégulière, s'appuie contre la première, créant un tapis rectangulaire de 2,15 par 0,60 m, clairement délimité à l'ouest et à l'est. Faute de temps, cette structure a été dégagée et documentée de façon sommaire. De ce fait, les liens stratigraphiques n'ont pas été relevés et son insertion dans les couches de fréquentation du portique reste difficile à établir. Les dimensions assez imposantes de cet aménagement ainsi que son implantation jouxtant l'entrée du local L 8 inciterait à y voir l'assise d'une grande poutre faisant office de seuil. L'utilisation d'un élément massif en bois en guise de pas de porte semble être une pratique courante, comme cela a été observé, par exemple, dans un entrepôt de l'insula 6 de Forum Claudii Vallensium-Martigny (VS)²⁸. Aucune trace de la poutre installée sur M 39 n'a été relevée. Ses dimensions peuvent toutefois être restituées grâce à celles du soubassement, soit 2,15 m de long sur 0,60 m de large. Sa hauteur demeure quant à elle indéterminée. Cette ouverture permet de faire passer sans difficulté un chariot de marchandise, dont l'empattement standardisé ne dépassait pas 1,65 m²⁹.

Dans l'angle sud-ouest du local, cinq fragments de planches (St 87) ont été mis au jour (fig. 30). Trois d'entre eux sont parallèles au mur M 24 tandis que deux autres adoptent une orientation légèrement divergente. L'élément le mieux conservé mesure 0,35 m de large sur 1,12 m de long. L'épaisse couche de démolition (C 50) qui les recouvre indique qu'ils ont été dégagés à leur emplacement d'origine ou non loin de là. Ils pourraient avoir appartenu à un plancher renforçant un sol instable et soumis à des remontées d'humidité. De plus, les restes compris entre la cloison M 24 et la planche la mieux conservée

²⁹ Fellmann 1992, p. 84.



²⁸ L'élément de seuil était encastré directement dans la maçonnerie et il n'en subsiste aujourd'hui que le négatif dans le mortier: Wiblé 1982, p. 4-5.

pourraient s'apparenter à un seuil de porte permettant la liaison entre le couloir du local L 2 et l'espace L 8. L'implantation de l'un de ces éléments directement contre la sablière basse ainsi que l'interruption du mur à cet endroit sur près de 60 cm sont des arguments supplémentaires en faveur de cette interprétation.

Local L 12

Les limites du local L 12 ne sont connues que partiellement en raison de la profondeur de fouille dictée par le projet immobilier dans toute la partie nord-est du chantier. Seul l'angle sud-ouest de la pièce a pu être dégagé, mettant en évidence un sol de terre battue (Sol 24; cf. fig. 20), apparu à une altitude moyenne de 446,70 m. Ses dimensions sont restituées de manière hypothétique par le prolongement du mur M 34 contre M 51 et de M 24 à la hauteur du gros boulet d'angle de M 51/M 52, créant un local de 3,20 par 4,65 m (environ 15 m²). La présence d'une porte dans le mur M 51, reliant la pièce L 12 à un espace indéterminé à l'est, est attestée par une crapaudine de calcaire jaune, encore en place dans ses fondations (fig. 31). La dalle de pierre qui la jouxte pourrait constituer le seuil d'entrée. Il n'est pas exclu que cette porte communique avec une cour commune à deux propriétés³⁰ ou faisant partie de la demeure présentée ici.

Les espaces ouverts sont régulièrement attestés dans les habitations gallo-romaines. Ceux-ci peuvent être multifonctionnels: potager, latrines, zone de stockage de bois pour les foyers ou encore lieu de stationnement de véhicules. La fouille très restreinte de ce local ne permet pas de lui attribuer une fonction spécifique.

Local L 1

Contiguë au local L 2, la pièce L 1 est le deuxième plus grand espace de la maison. Les cloisons M 34, M 24, M 30 et M 33 définissent une superficie de près de 28 m² (7,20 sur 3,80 m). La pièce est dotée d'un sol en terre battue (Sol 25³¹), accusant un dénivelé de 11 cm entre la partie occidentale, établie à 447,00 m, et orientale, à 446,89 m (cf. fig. 20).

Seules deux structures sont attestées, dans son angle sud-ouest. La première est un foyer rectangulaire (St 137) très mal conservé, adossé au mur M 34 (fig. 32 et 69). Il est constitué d'éclats de dalles en terre cuite disposés en demi-cercle sur une chape d'argile. Le négatif observé dans la couche argileuse laisse à penser que les éléments



de terre cuite devaient se prolonger de manière à former un cercle, créant ainsi un évidement circulaire de 40 cm de diamètre dans la structure rectangulaire. Celle-ci présentait certainement une élévation de plusieurs centimètres, permettant la pose d'un chaudron sur le feu aménagé au centre du foyer; celui-ci était alimenté par des bûches introduites par un petit canal repéré sur sa partie est. Un foyer similaire, construit en molasse, a été mis au jour dans une domus de Lousonna-Vidy³². Le nettoyage permanent du foyer a engendré la formation d'un niveau charbonneux compact devant l'entrée du canal. Une petite pilette posée à plat du côté est pourrait être une base de potence, maintenue peut-être par un dispositif fixé dans la paroi. Une fonction culinaire est donc à envisager pour ce foyer. La seconde structure, distante de 10 cm environ, consiste en une petite fosse ronde (St 139). Sa proximité immédiate avec l'âtre tendrait à faire penser qu'elle ait fait office de calage pour un récipient contenant des aliments ou de l'eau pour la préparation des repas. Certes ténus, ces indices, couplés à la

Fig. 31 Insula 15. Crapaudine de calcaire jaune incluse dans la paroi M 51.

Fig. 32
Insula 15. Vestiges du foyer
St 137 près de l'angle formé
par les parois M 34 et M 35.
On distingue, à gauche du
foyer, une petite dalle de terre
cuite ayant pu accueillir une
potence. Vue en direction du
sud-est.



³⁰ Pour un exemple de cour commune, voir les habitations 042-09 et 042-10 du *vicus* de *Vertillum* (Vertault, Côte-d'Or F) dans Benard 2016, p. 34.

³¹ Trois numéros différents ont été attribués au même sol lors de la fouille: Sol 23, C 238 et Sol 25. Nous retiendrons l'appellation «Sol 25» pour le niveau d'occupation de ce local.

³² Berti Rossi/May Castella 2005, p. 194.

Fig. 33

Insula 15. Deux meules manuelles en grès coquiller (inv. 13/16286-01 et -02; n° 507 et 508) superposées dans le local L 4. Au-dessus, les deux niveaux liés aux sinistres qui ravagèrent la demeure sont clairement visibles dans la coupe.



découverte d'artefacts liés au travail du textile, tendraient à montrer que ce local a pu abriter des activités domestiques. Un usage artisanal ne peut toutefois être exclu.

Salle d'apparat (?) L 4

Le local L 4 fait partie de la série de pièces clôturant le nord de l'habitation. Délimité par les murs M 30, M 40, M 37 et M 33, il mesure 3,40 sur 4,70 m (16 m²). Son niveau d'occupation se caractérise par un litage de fines couches argileuses (C 243). Le sommet est établi à la cote de 446,80 m. L'espace n'a été fouillé que sur une surface très limitée pour les mêmes raisons évoquées précédemment pour le local L 12. Par ailleurs, le sol de béton de l'état IIb (Sol 14), qui le recouvre sur les trois quarts de sa surface, n'a pas été démantelé au cours de l'investigation.

Dans l'angle sud-est, deux meules à bras entières superposées³³ ont été mises au jour (fig. 33). L'implantation de ce dispositif sur la couche C 243, à l'altitude de 446,78 m, montre que son emploi est contemporain de la fréquentation de la pièce. Les couches de démolition liées à l'incendie ayant détruit cette partie de la demeure ont livré une quantité assez importante de fragments d'enduits peints, dont une grande plaque effondrée (cf. fig. 39 et 77)34. Un soin évident a été apporté à l'équipement de cette pièce, en regard des autres locaux, et qui sera nettement plus marqué aux états IIb et III, avec notamment l'installation de sols de béton. Ces équipements particuliers confèrent indubitablement un statut spécial à cet espace.

Dans la pièce voisine à l'est (L 11), les vestiges d'un foyer quadrangulaire (St 146), de dimensions indéterminées en raison de sa localisation en limite de fouille, ont été observés près du mur M 40. Il est constitué de plusieurs assises de *tegulae*, liées à l'argile. Les limites du local L 11 restent pour l'heure inconnues.

Extérieur nord-ouest

Les vestiges aménagés au nord-ouest de l'habitation sont relativement ténus. Le fossé d'implantation sans solin d'une paroi (M 43), orientée est-ouest, a été mis en évidence. Repéré sur près de 18,15 m, il devait très certainement s'étendre jusqu'au portique occidental de l'insula, comme l'indique la découverte, dans le sondage de 2005, situé à quelques mètres de la fouille de 2013, d'un autre segment situé dans son prolongement exact. Une longueur aussi conséquente incite à y voir une limite parcellaire, matérialisée par une palissade, séparant deux habitations distinctes. Une seconde hypothèse pourrait être celle d'une fonction de mur de terrasse, permettant de compenser le pendage progressivement plus important à partir de cet endroit et au pied duquel pourrait se développer un grand espace de type jardin. Un trou de poteau, n'ayant pas fait l'objet d'une documentation complète, a été observé à l'extrémité ouest de M 43. Il pourrait être lié à un élément de soutènement d'un toit ou d'un couvert. Un second trou de poteau circulaire (St 107) est situé à 2,50 m du précédent. L'aménagement auquel il est associé demeure indéterminé.

Occupant toute la zone nord-ouest, le niveau de sol associé se caractérise par une couche limoneuse, faiblement argileuse (C 176; cf. fig. 19). Sa cote de sommet varie de 446,82 à 447,08 m. L'espace compris entre la cloison M 37 et M 43 crée un couloir de 2 m de large, à l'est duquel se trouve un radier de petits galets (St 140 et St 140'), limité au sud par la paroi M 37 et au nord par M 43. La présence d'une berme non fouillée empêche de connaître son extension vers l'est. Le centre de la structure est oblitéré par la construction du mur postérieur M 41. Il pourrait s'agir d'une portion d'un niveau de circulation à ciel ouvert, similaire au sol repéré dans le local L 8. Cependant, aucun élément ne permet de restituer l'élévation de cette partie de la demeure, pour laquelle plusieurs possibilités peuvent être envisagées. La première serait que le couloir jouxtant la pièce L 4 ait été totalement couvert, faisant partie intégrante de la maison, et qu'il ait débouché à l'ouest sur une aire ouverte, marquée par la couche de cailloutis. La seconde ferait dudit couloir un cheminement semi-couvert s'ouvrant sur un hypothétique jardin, aménagé en terrasse, en contrebas. Ce type de plan

³³ Cf. infra, p. 128-131, nos 507 et 508.

³⁴ K 13/16318. Cf. infra, p. 49-54.

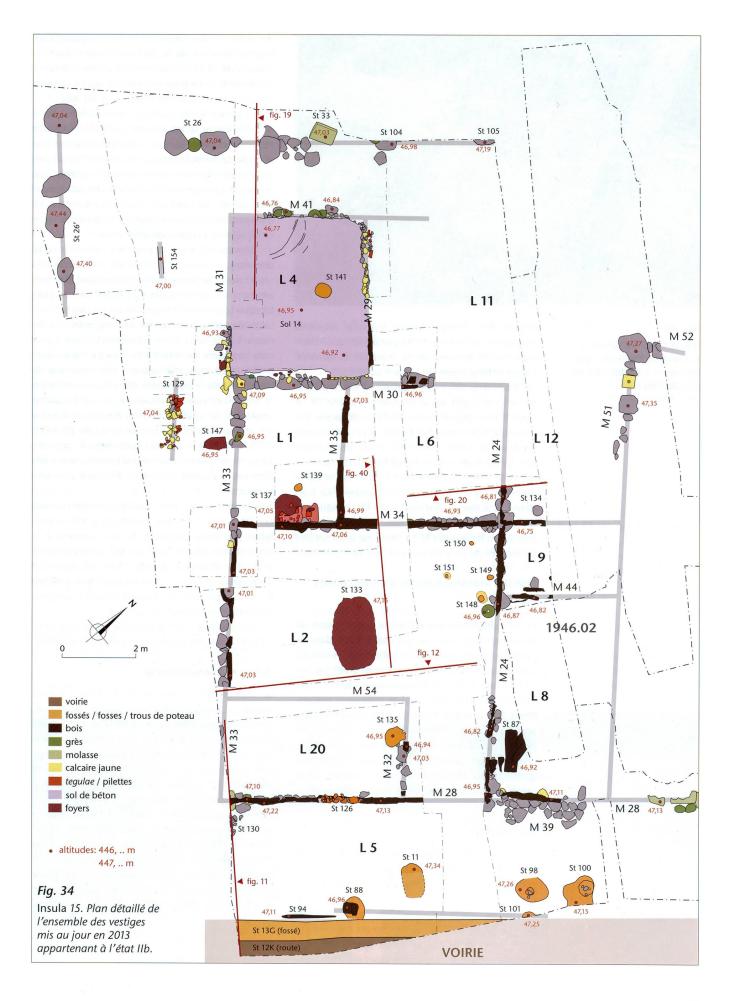




Fig. 35
Insula 15. Le sol de béton
Sol 14 dans l'hypothétique
triclinium L 4 (état IIB), en
direction du sud.

évoque les «Streifenhäuser», maisons urbaines allongées, qui se caractérise par un corps de bâtiment sis en bordure de la chaussée et derrière lequel se développe un espace ouvert.

Trois structures ont également été repérées sur le côté ouest de la grande cloison M 33. Il s'agit d'une grande fosse (St 128), dégagée sur une superficie restreinte. Celle-ci a peut-être servi à extraire du sable destiné à l'un ou l'autre chantier. La seconde est un négatif de paroi (St 154) parallèle à la cloison M 33. Elle pourrait notamment délimiter un couloir à cet endroit. La troisième structure est un foyer (St 147), installé sur un radier lâche, implanté directement contre le côté ouest de la paroi M 33. Nous ne sommes pas en mesure de lui attribuer une fonction précise.

État IIb. Transformations architecturales (fig. 34)

Le laps de temps qui sépare la construction de la demeure et l'incendie qui s'est déclaré dans sa partie nord-est n'a pu être déterminé. L'état IIB correspond à la réfection de la zone sinistrée, occasionnant quelques changements dans l'organisation de la demeure, qui se traduisent notamment par une subdivision de quelques locaux par des cloisons internes. Les modifications des pièces restant relativement minimes, nous avons choisi de les présenter de manière successive dans un seul sous-chapitre. La rénovation de la pièce L 4 fait toutefois l'objet d'une analyse séparée.

Triclinium L 4

La transformation la plus importante de cet état réside dans la reconstruction du local L 4, orienté cette fois nord-sud, tout en conservant des dimensions assez proches de la pièce précédente. Le local mesure 3,80 sur 4,50 m, soit une superficie de 17,10 m². Il est défini par les murs M 30, M 29, M 41 et M 31. Les solins sont à nouveau constitués de galets de rivière auxquels s'ajoutent

des éclats et des moellons de calcaire jaune. Des fragments de meule de grès caractérisent les fondations de M 41³⁵. Ces derniers marquent l'emplacement de l'entrée de la pièce, d'une largeur de 1,40 m, au centre de la paroi (cf. fig. 66).

L'utilisation de calcaires hauteriviens dans le domaine privé est encore plutôt inhabituelle au début du ler s. ap. J.-C. Soulignons qu'à cette époque, cette roche est essentiellement employée pour la construction de monuments publics, ce qui laisse à penser qu'elles ont été récupérées sur un chantier, tel celui du *forum* situé non loin et qui est érigé (ou réaménagé) précisément à cette époque, soit à la période tibérienne³⁶.

Son sol est, pour la première fois dans cette demeure, un terrazzo (Sol 14) (fig. 35). La délimitation nette de ses bordures indique que la chape a été coulée durant la dernière étape des travaux, lorsque toutes les cloisons étaient en place. L'altitude du niveau de marche est légèrement inférieure à celle de la pièce adjacente L 1, soit à une cote moyenne de 446,93 m. L'angle nord-ouest présente un fort affaissement provoqué par le tassement du comblement de la fosse antérieure St 145, au-dessus de laquelle le sol est en partie implanté. Au centre de la moitié est du local a été mis en évidence une fosse circulaire (St 141), dont la fonction est indéterminée. Il pourrait s'agir d'une perturbation occasionnée par les différentes mutations architecturales qu'a connues la maison.

Un sol d'une telle qualité s'accompagnait certainement d'enduits peints, qui n'ont toutefois pas laissé de traces. Le soin apporté à la construction de ce local en fait probablement une pièce d'apparat de type triclinium, destiné à la réception d'invités. L'absence de foyer à même le sol permettant de chauffer l'espace suggère l'utilisation de braseros à cet effet.

L'organisation de la nouvelle pièce adjacente L 11, à l'ouest, ne peut quant à elle être restituée.

Autres réaménagements

Le changement d'orientation du local L 4 provoque la réorganisation du couloir, anciennement situé entre les cloisons M 37 et M 43, avec l'édification d'un nouveau mur (St 26) parallèle à M 41, qui définit un passage de même largeur que le précédent (2 m). Tout comme le couloir antérieur, ce passage devait être semi-couvert, de façon à créer un péristyle (?) s'ouvrant peutêtre sur un jardin en terrasse. Les boulets fluvioglaciaires appartenant à l'aménagement St 26, dont certains atteignent des dimensions de 80 sur 90 cm, servaient probablement de fondations à de grosses poutres entre lesquelles devaient être installées des bases de colonnes soutenant un avant-toit (fig. 36). Un intervalle plus ou moins

³⁵ Cf. infra, p. 128-130, nº 504.

³⁶ Bossert/Fuchs 1989, p. 38.

régulier d'environ 2 m entre celles-ci peut être restitué grâce la découverte de piles rectangulaires (St 104 et 105) à l'extrémité est de St 26. L'hypothèse d'une galerie à colonnades est renforcée par la découverte d'un chapiteau toscan en molasse (St 33), très abîmé³⁷, près de l'alignement de boulets St 26. Une dalle travaillée, également en molasse, a été dégagée à quelques centimètres du chapiteau (fig. 37). Elle pourrait avoir appartenu à une marche d'escalier, reliant ledit péristyle à un espace ouvert situé en contrebas. Ces éléments ont été abandonnés au moment du démantèlement de la galerie, avant d'être recouverts par un remblai (C 185) mis en place pour la construction de la nouvelle habitation de l'état III. Relevons ici un cas similaire observé dans l'insula 12, où pas moins de cinquante éléments - des fûts et des chapiteaux - en molasse ayant appartenu à une colonnade de cour-jardin à péristyle ont été enfouis dans un local de l'habitation, après une restructuration complète de la demeure³⁸. L'utilisation de la molasse dans l'architecture monumentale ou privée à Aventicum est caractéristique de la première moitié du ler s. de notre ère, en adéquation avec la datation proposée pour cette phase d'occupation. Un second alignement de gros boulets fluvio-glaciaires (St 26') a été mis en évidence à l'ouest du premier, orienté nord-sud (fig. 38). Faute d'indices, son interprétation reste plus délicate que pour le précédent dans la mesure où il pourrait appartenir à une autre galerie semi-couverte, longeant le côté ouest de la demeure ou encore à une grande cloison de séparation.

La pièce L 1 est désormais scindée en deux locaux, avec la création de l'espace L 6 mesurant 4,25 sur 3,80 m (16,15 m²). Le local L 1 est ainsi réduit à une largeur de 2,95 m pour une lon-



gueur de 3,80 m (11,2 m²). La paroi M 35 qui les sépare est installée à même le sol (Sol 25). Aucun nouveau niveau de circulation n'a été repéré dans la première pièce. Le local L 6 a livré quatre restes de bois calcinés de forme rectangulaire de dimensions assez similaires (fig. 39). Ceux-ci pourraient avoir appartenu à un plancher recouvrant ce sol ou à des éléments de plafond effondrés au moment du grand incendie.

La pièce L 8 subit elle aussi une partition de son espace avec l'implantation d'une cloison (M 44) dans sa partie nord, formant un nouveau petit local (L 9) de 2 m de long sur 3,10 m de large (6,20 m²). Un galet de rivière (St 155), posé à plat, a été découvert dans la moitié ouest de l'espace, distant d'environ 20 cm de M 44. Un tronçon de poutre brûlée a été retrouvé sur ladite pierre. Une structure identique (St 134) a été mise au jour dans le local adjacent L 12. Elle se compose d'un trou de poteau, à la base duquel se trouve un boulet, dégagé près de l'angle sudouest. Leur alignement parallèle à M 24 pourrait suggérer que ces deux structures aient servi de bases à des montants verticaux destinés au soutien de la charpente du toit³⁹.

Fig. 36
Insula 15. Vue en direction du nord-est de l'aménagement de gros boulets fluvioglaciaires St 26, en partie scellé par les constructions de l'état suivant.

Fig. 37 (en bas à gauche) Insula 15. Vue de détail des blocs du soubassement St 26, parmi lesquels un dé (a) et un chapiteau toscan en molasse (b).

Fig. 38 (en bas à droite) Insula 15. Le second aménagement de boulets (St 26'), à l'extrémité nordouest de la fouille.





³⁷ Inv. 13/16289-01. Cf. infra, p. 60, n. 107.

³⁸ Morel/Castella et al. 2001, p. 28-29.

³⁹ Cette hypothèse est suggérée par une structure plus ou moins similaire découverte dans le local 2 (St 590) de la maison A de la fouille de *Lousonna-Vidy/Chavannes 11*: Berti Rossi/May Castella 2005, p. 76.

Fig. 39 Insula 15. Traces de planches calcinées dans le local L 6. À droite, une plaque de peinture murale effondrée à plat.



Le niveau de circulation du local L 2 subit un rehaussement général avec l'installation d'un remblai (C 216; cf. fig. 12), dont le sommet s'établit à une altitude moyenne de 447,08 m. Un nouveau foyer (St 133) est aménagé dans la moitié nord de la pièce, à l'emplacement du précédent (cf. fig. 68). Il est formé par une couche argileuse jaune présentant en son centre une rubéfaction circulaire de 86 cm de diamètre. Il devait revêtir les mêmes fonctions, incertaines, que son prédécesseur St 138.

Enfin, un aménagement composé d'éclats de calcaire jaune (St 129), de plan à peu près rectangulaire, est installé sur la fosse St 128, dégagée à l'ouest du local L 1. Certaines de ses pierres présentent des traces de rubéfaction. Il pourrait s'agir d'une petite installation de drainage captant les eaux de pluie provenant de la toiture, dans le cas d'une orientation est-ouest de ses pans. Les indices manquent cependant pour pouvoir se positionner sur l'agencement du toit.

État III. Reconstruction de l'habitation en architecture mixte (vers 30/40 ap. J.-C.)

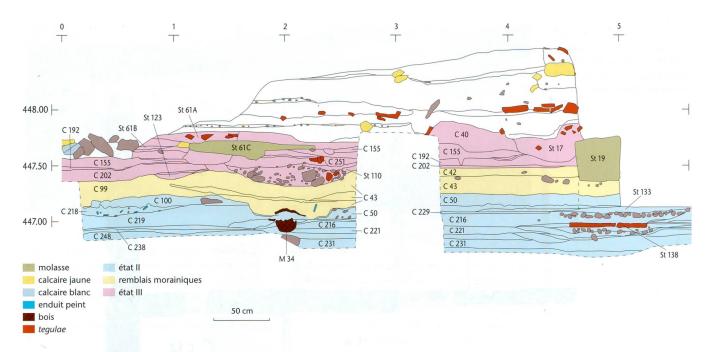
Stratigraphie

Le chantier de construction de l'habitation du troisième état s'ouvre par l'installation d'un épais remblai de sables morainiques (C 42/43, C 52, C 99, C 206) sur les déblais du grand incendie (cf. fig. 11, 12 et 40: C 42, C 43; fig. 19 et 40: C 99; fig. 20: C 52). Ces derniers ont préalablement été débarrassés de tous les gros décombres brûlés de l'ossature de bois, avant d'être déversés sur toute la zone sinistrée, afin de créer une surface plus ou moins plane, propre à accueillir le remblai de nivellement sur lequel est implantée la nouvelle maison. Son épaisseur varie de 20 cm à 40 cm, ce qui permet de compenser le pendage en direction du nord déjà constaté à l'état précédent, mais toujours perceptible malgré ces travaux. Le sommet de cette couche est situé entre 447,36 m et 447,50 m et se caractérise à certains endroits par une induration de surface (C 42). Les fondations des sablières basses sont directement installées dans ce niveau. Les niveaux de circulation associés à la fréquentation des différents locaux sont matérialisés par de fins litages charbonneux dans le grand local L 2 (fig. 20: C 89-96) et par des sols de béton dans les autres pièces. La première couche de circulation des locaux L 2 et L 8 se trouve à une cote moyenne de 447,42 m. Les intenses activités, probablement artisanales, qui se sont déroulées dans le grand espace L 2 ont rehaussé de près de 35 cm le niveau de sol dans sa partie nord, où une succession de sept grands foyers a été observée (fig. 40 et 41). Nous ne sommes cependant pas en mesure de déterminer l'intervalle de temps qui sépare ces diverses installations.

L'altitude correspondant à la fin de l'occupation de la zone sud de l'espace L 2 et de la pièce L 8 est située à environ 447,53 m tandis que celle de la zone nord du grand local se trouve à 447,80 m. Les sols de béton sont installés à une cote moyenne de 447,49 m. La circulation à l'extrémité ouest de la demeure semble se faire à une altitude légèrement supérieure, si l'on se réfère au sommet du sol de béton (Sol 15) du local L 7, mesuré à environ 447,73 m.

L'excavation liée à la construction d'une cave dans l'angle nord-est du local L 2 à l'état suivant, ainsi que le creusement de plusieurs grandes fosses cuvelées au III^e s. ap. J.-C. (état V) a profondément entamé les couches et les structures liées à l'occupation de la partie ouest de la demeure, entravant la compréhension de certains éléments de cette zone.

À l'état III, le niveau du portique est également rehaussé au moyen du même remblai de sables morainiques (C 14) que celui installé sur les ruines de l'ancienne maison (cf. fig. 11). D'une épaisseur de 14 à 20 cm, il réduit dans un premier temps la différence d'altitude entre le niveau de circulation du portique et celui de l'intérieur de la demeure. Sa cote de sommet est établie vers 447,60 m à l'ouest et 447,48 m à l'est. Après la construction du mur de façade M 27, un second remblai est déposé dans le portique. Il est com-



posé d'une couche très compacte (C 16) comprenant de la terre cuite et de l'argile fusés. Son altitude de sommet est mesurée à 447,70 m dans la partie occidentale du portique et à 447,56 m dans sa partie orientale. La similarité de ces matériaux avec ceux de la couche de démolition qui scelle l'état II, ainsi que la présence d'une tesselle⁴⁰, indique qu'ils sont issus de déblais provenant soit du grand incendie qui détruisit l'insula quelques décennies plus tôt, soit d'un autre chantier de (re) construction d'Aventicum. Plusieurs litages (C 17, C 24) marquent les différents niveaux de fréquentation du portique, dont le plus récent se place entre 447,70 m et 447,90 m. Une importante recharge de la chaussée (St 12J), d'au moins 20 cm d'épaisseur, et le fossé bordier St 13F peuvent être associés à cette période d'occupation.

La fin de l'occupation de la demeure se matérialise par une couche (C 18, C 40, C 60, C 86, C 106) comprenant une quantité très importante de fragments d'enduits muraux, repérée sur l'entier de la zone fouillée, y compris dans le portique, sur une épaisseur variant de 10 à 40 cm (cf. fig. 11, 12 et 20). L'absence d'éléments calcinés et de terre cuite rubéfiés indique que nous avons affaire à une destruction volontaire des infrastructures, qui se traduit par un démantèlement ordonné de la charpente et par l'évacuation des déblais qui en résultent. Un niveau tout à fait identique a été observé lors de l'intervention de 1979 dans l'habitation du nord-est de l'insula⁴¹, ce qui montre que ces opérations ont dû toucher l'ensemble du quartier.

Datation

Le mobilier découvert dans les premiers niveaux de fréquentation des différents locaux de cette nouvelle maison livre un *terminus post quem* pour son édification entre 30 et 40 ap. J.-C., soit quelques années avant le programme de monumentalisation de la ville opéré sous le règne de Claude. Quant à la démolition de l'ensemble de la maison, elle peut être replacée au début de l'époque flavienne, aux alentours de 70/80 ap. J.-C., peu après l'accession d'*Aventicum* au rang de colonie.

Planimétrie (fig. 41 et 43)

Portique L 5

L'espace du portique est réduit à une largeur de 2,50 m, avec la création d'un passage couvert matérialisé par trois bases rectangulaires de calcaire urgonien (St 69-71)⁴² parallèles à la voirie (fig. 42). Elles étaient destinées à accueillir des montants verticaux supportant la charpente couvrant l'aire du portique.

Trois structures peuvent être associées au premier niveau de fréquentation de ce passage, formé par la couche d'argile et de terre cuite fusée (C 16), très indurée, extraite de remblais de démolition. Il s'agit d'une part des creusements St 80 et St 86, localisés à l'ouest et à l'est du portique. Ils ont été en partie oblitérés par l'aménagement de la canalisation St 10A et leur fonction n'a pu être déterminée. Implantée contre le mur de façade M 27, la troisième structure est un trou de poteau (St 90), ayant probablement dû accueillir une poutre verticale soutenant la charpente du portique ou consolidant l'ossature de la maison.

Quelque temps après la construction de la demeure, une canalisation (St 10A) est installée le long des murs de façade sud des habitations. Elle

Fig. 40

Insula 15. Coupe stratigraphique dans la partie est du grand local L 2. Situation de la coupe: fig. 41.

⁴⁰ K 13/16229.

⁴¹ Tuor 1981, p. 53.

⁴² Inv. 13/17008-01 à -03.





Fig. 42
Insula 15. Bases de poteau en calcaire urgonien (St 69 et St 70) du portique jouxtant la chaussée, visible au bas de l'image.

est matérialisée par une fosse d'orientation estouest, présentant en coupe des parois verticales et un fond plat, ce qui laisse penser qu'elle devait être équipée d'un cuvelage de bois (fig. 44). Sa couverture était peut-être constituée de planches, voire de dalles de pierre, par la suite récupérées. Ce conduit devait soit fonctionner comme un évacuateur des eaux usées se déversant dans un égout collecteur maçonné (?) situé sous la chaussée séparant les *insulae* 15 et 16, soit alimenter une fontaine de rue. Le niveau de chaussée associé (St 12]) est caractérisé par une importante recharge d'une épaisseur de 20 cm composée de graviers, de galets, d'éclats de calcaire jaune et de terre cuite architecturale, parmi lesquels a été découvert un petit fragment de statue en marbre de nature et de dimensions indéterminées⁴³.

43 Inv. 13/16252-01. Cf. infra, fig. 85, a, p. 60.

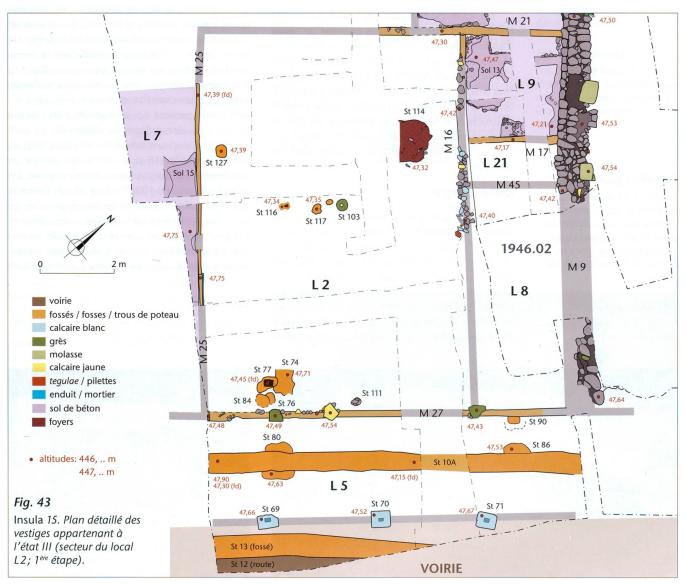


Fig. 44 (à gauche) Insula 15. Négatif de la canalisation St 10A, qui devait probablement longer toute la façade sud de l'îlot.

Fig. 45 (à droite) Insula 15. Enduits muraux blancs encore en place contre le négatif de la paroi M 25. À droite, le sol de béton Sol 15.



Un foyer (St 54), ainsi qu'une fosse (St 75) comblée par une importante quantité de restes d'enduits muraux, ont été relevés à l'ouest du portique (fig. 56). Leur implantation, recoupant le mur de façade M 27 tout en étant scellée par le mur maçonné postérieur M 7, oblige à les replacer dans une phase intermédiaire, située entre la destruction de la demeure, à la fin de cet état, et sa reconstruction à l'état suivant. Ces structures sont probablement liées à la restructuration de la maison.

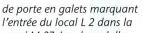
Grand local L 2

Le local L 2 constitue à nouveau le plus grand espace de la maison. Délimité par les murs M 27, M 25, M 21 et M 16, il mesure 7,20 sur 10,10 m (72,72 m²). L'hypothétique échoppe (L 20), dans l'angle sud-ouest, n'a pas été réédifiée. Dans sa moitié sud, la paroi M 25 a livré des vestiges d'enduits blancs encore en place, qui tapissaient sa partie basse (fig. 45)⁴⁴. Sur le tracé de la façade M 27, deux dalles, l'une de molasse et l'autre de



calcaire jaune, ont été mises au jour à 1,60 m de l'angle sud-ouest du local L 2. Elles en marquent l'entrée et doivent avoir supporté l'encadrement de la porte (fig. 46). L'implantation du dispositif correspond à celle de l'ancien seuil St 126 repéré à l'état précédent, avec une largeur identique, soit 1,10 m.

Le premier niveau de circulation se compose d'une couche limoneuse (C 202), à une altitude sommitale moyenne de 447,42 m (cf. fig. 40). Un foyer (St 114; 1ère étape), localisé dans la partie nord de la pièce, est associé à ce niveau (fig. 47). Il se présente comme une tache circulaire d'argile rubéfiée d'un diamètre d'environ 1 m, sans aucun aménagement qui permettrait d'en préciser la fonction, domestique ou artisanale. Au sudouest de celui-ci ont été découverts trois trous de poteau (dont St 116 et St 11745), qui suivent un alignement est-ouest plus ou moins régulier. Un mortier de grès (St 103)⁴⁶, percé en son centre et ayant probablement servi de calage pour un piquet, fait également partie de cet aménagement. Les profondes fosses creusées durant le dernier état de la demeure ont en grande partie bouleversé la moitié ouest de la pièce L 2, empêchant



l'entrée du local L 2 dans la paroi M 27. Les deux dalles en calcaire jaune devaient supporter l'encadrement de la porte.

Insula 15. La base de seuil

Fig. 46 (à gauche)

Fig. 47 (à droite) Insula 15. Le foyer St 114 au centre du local L 2.





44 Cf. infra, p. 54.

45 Seuls deux des trous de poteau ont été documentés. 46 Cf. infra, p. 128-133, nº 512.





ainsi de voir si cet alignement se prolongeait en direction de l'ouest, de façon à créer une paroi divisant le local en deux espaces. Sa continuation vers l'est n'a cependant pas été repérée bien que les niveaux soient encore en place, ce qui pourrait signifier que la cloison divisait l'espace uniquement sur les trois quarts de sa longueur, tout en laissant un passage d'au moins 2 m de large permettant de circuler entre les deux parties.

à l'extrémité ouest de la zone nord, une fosse ovalaire (St 127), de fonction indéterminée, a été mise au jour. Près de l'angle sud-ouest du local, un petit atelier de forge se met en place dès le début de l'occupation de la demeure⁴⁷. Il comprend quatre fosses de tailles et de profils différents. La première (St 74) se distingue par son remplissage inférieur uniquement composé de charbon et incluant une grande quantité de battitures et de scories (fig. 49)⁴⁸. Des nodules de terre rubéfiée ont été découverts dans son comblement supérieur. Ses parois présentent également des traces de rubéfaction. Ces indices plaident en faveur de l'identification d'un foyer de forge⁴⁹, dans lequel le métal était chauffé, avant d'être martelé. Les vestiges de terre cuite devaient probablement appartenir à un petit « muret » bordant la fosse et derrière lequel le forgeron activait la combustion avec sa tuyère. La présence de battitures mêlées au comblement inférieur du foyer est liée à la présence, à moins de 15 cm de celui-ci, d'une enclume. Elle se présente comme un «négatif» rectangulaire (St 77) avec des parois verticales et un fond assez plat (fig. 48). Son pourtour a également livré beaucoup de battitures. Cette petite fosse devait accueillir un billot de bois, sur lequel était encastrée l'enclume de fer. Au sud de cette structure, deux petites fosses circulaires (St 84 et St 76) ont été repérées. Elles ont pu servir de moyen de calage pour un récipient contenant de l'eau destiné à refroidir les pièces en cours de façonnage.

La fréquentation intense de cette pièce, ainsi que l'utilisation du foyer St 114 dans la partie nord, ont progressivement rehaussé son niveau de sol, qui se caractérise par de fins liserés charbonneux (C 41) à une cote moyenne de 447,53 m. Ces dépôts scellent les structures appartenant à la forge de l'angle sud-ouest. Une nouvelle structure de combustion (St 110; 2° étape) est installée sur la première (St 114). Elle se présente sous la forme d'une «plaque» rectangulaire d'argile crue partiellement rubéfiée (fig. 50). Plusieurs structures sont associées à ce second niveau d'occupation. Deux trous de poteau (St 143 et 144) ont été repérés uniquement

Fig. 48 (à gauche) Insula 15. La fosse St 77 au fond de laquelle on distingue le négatif rectangulaire d'un billot (traitillé).

Fig. 49 (à droite) Insula 15. La fosse St 74 se distingue par son remplissage très charbonneux contenant une grande quantité de battitures.

Fig. 50
Insula 15. Le foyer St 110
(état III, 2° étape) est en
grande partie scellé par l'âtre
postérieur St 61C (état III,
3° étape).



⁴⁷ Pour le mobilier métallique et autre lié à ces activités artisanales, *cf. infra*, p. 109-112.

⁴⁸ K 13/16055. Cf. infra, p. 111.

⁴⁹ Des fosses très similaires ont été dégagées dans l'atelier de forge de la villa du Buy (Étagnières VD) et sont interprétées comme des foyers de forge: Reymond (dir.)/Eschbach/Perret 2009, p. 62.

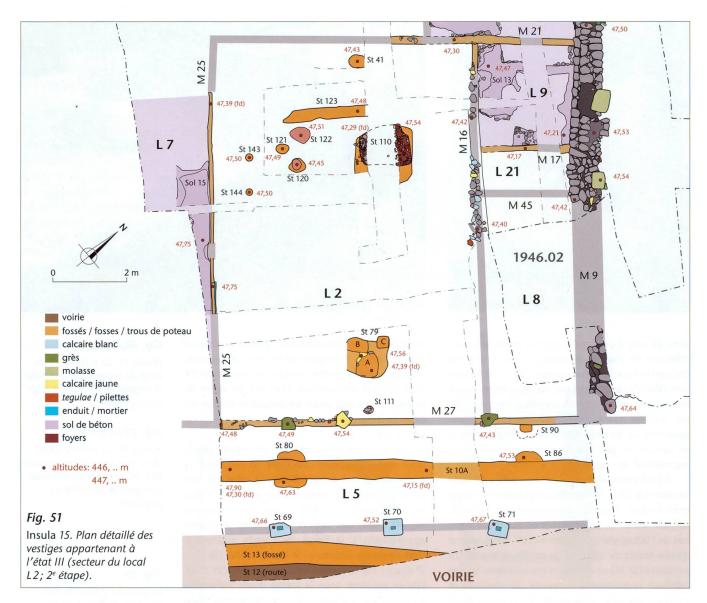


Fig. 52 Insula 15. Les fosses St 120-122 et le fossé St 123 présentent tous un remplissage charbonneux.

en stratigraphie à l'ouest du foyer, sur une orientation nord-sud et distants d'un mètre. Leurs dimensions importantes suggèrent qu'ils devaient appartenir à un aménagement robuste, telle une petite «mezzanine», à vocation de stockage. Un



fossé (St 123), de fonction indéterminée, traverse d'est en ouest l'extrémité nord du local. Trois fosses ont été localisées au sud-ouest de cette structure (St 120-122). Elles se caractérisent par des parois rubéfiées et par un remplissage composé d'un sédiment très charbonneux contenant de rares nodules d'argile cuite (fig. 52). Ces structures pourraient s'apparenter à des creusements destinés à la production de charbon nécessaire à la pratique de la métallurgie⁵⁰ ou encore à un ou des foyers de forge. La présence de déchets métalliques dans la partie nord de cette pièce pourrait également témoigner du travail du métal dans cette zone⁵¹.

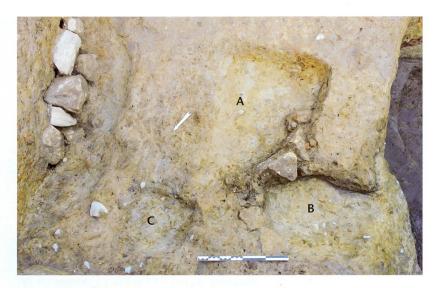
Une deuxième installation de forgeron, postérieure à celle précédemment décrite, a été mise en évidence dans la partie sud du local. Son utilisation est contemporaine du foyer St 110. Elle est matérialisée par une grande fosse quadrangulaire dont la vidange, à son niveau inférieur, a révélé la présence de trois petites structures

⁵⁰ Demarez/Guélat/Borgeaud 2011, p. 35-36.

⁵¹ Cf. infra, p. 109-112.

(St 79A, B, C) (fig. 53). Le comblement de ces fosses a livré une grande quantité de battitures. La structure quadrangulaire St 79A, présentant un calage formé de moellons de calcaire jaune, pourrait s'apparenter à un aménagement destiné à accueillir un caisson. Son comblement inférieur a livré une grande quantité de scories et de battitures, mais ne présente aucune trace de rubéfaction ni de charbon, ce qui tendrait à montrer que cette structure a servi à collecter et stocker des déchets de production liés à l'activité de la forge, qui auraient pu par la suite faire l'objet d'un recyclage⁵². Les battitures proviennent du martelage du métal, effectué sur une enclume située à moins de 20 cm au nord-est de cette fosse: la structure fossoyée quadrangulaire (St 79C) est en effet comparable au négatif de billot de la première zone de forge (St 77). La fonction de la fosse grossièrement rectangulaire St 79B n'a pas





pu être déterminée. Le foyer de forge associé à ce dispositif n'a en revanche pas été mis en évidence et pourrait se trouver sous les bermes adjacentes non fouillées.

Fig. 53 Insula 15. Les structures St 79A, B, C de la seconde installation de forge, après leur vidange.

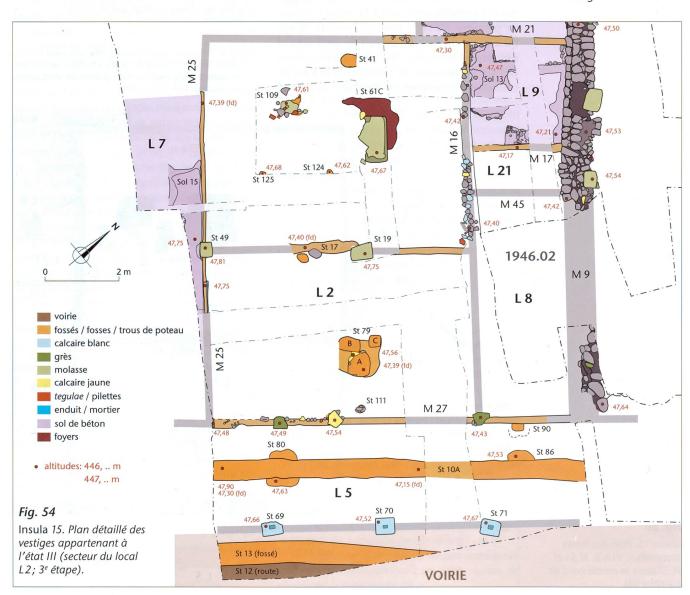




Fig. 55 Insula 15. La base de molasse St 49, en partie implantée dans le sol de béton Sol 15.

Pour une raison qui reste inconnue, l'ossature de bois du local semble avoir subi une réfection (fig. 54; 3e étape)53, avec l'installation de deux blocs de molasse (St 49 et St 19) probablement liés à un dispositif de soutien de la charpente du toit (cf. fig. 75). Le premier (St 19) est localisé dans la moitié est de l'espace. Ses dimensions assez importantes indiquent que celui-ci devait servir à asseoir un poteau soutenant la poutre faîtière. Il peut être mis en relation avec deux structures, situées dans l'axe nord-sud, qui ont probablement rempli la même fonction. La première (St 111), près du mur de façade (M 27), est un trou de poteau au fond duquel des pierres de calage disposées circulairement ont été découvertes. La seconde (St 41) est un creusement grossièrement circulaire au sud de

la cloison M 21. Le deuxième bloc rectangulaire (St 49) est implanté directement dans la paroi M 25 (fig. 55). Sa mise en place a certainement dû impliquer le démantèlement d'une partie de l'ossature de bois de l'élévation. Il a également nécessité de «mordre» sur le sol de béton (Sol 15), contre lequel il s'appuie. Découvert en face de St 19, il participait probablement au maintien d'un élément de charpente ou de deuxième étage. Une cloison (St 17) semble avoir été construite au même moment, remplaçant l'hypothétique paroi créée par les structures St 116 et St 117 décrites précédemment. Matérialisée par un fossé de récupération traversant le local sur toute sa largeur, la sablière basse devait reposer à même le sol, sans fondations de pierres. Le négatif de la poutre montre qu'elle devait être large de 15 cm. Cette dimension est comparable à celle des sablières des murs M 27 et M 20. La surélévation du niveau de sol, beaucoup plus importante dans la partie nord en raison de l'utilisation continue des foyers, a peut-être motivé la construction de cette cloison, permettant ainsi d'isoler les zones nord et sud du local.

⁵³ Le terminus post quem de cette réfection peut être replacé vers 41/42 ap. J.-C. grâce à la découverte dans la fosse d'implantation d'un dupondius de Claude. Cf. infra, p. 119-124, n° 491.



Fig. 56 Insula 15. Plan des foyers successifs St 61A-B, St 56 et St 57 dans la moitié nord de L 2 (état III).

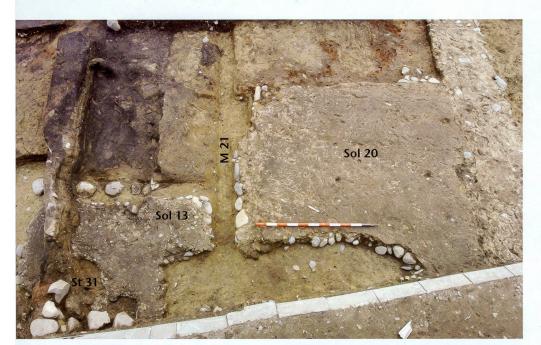


Fig. 57 Insula 15. Vue des sols de béton Sol 13 (à gauche) et Sol 20 (à droite), séparés par la cloison M 21.

Un nouveau foyer (St 61C; 3e étape; cf. fig. 51 et 54) est construit sur le précédent (St 110). Il est possible d'y associer trois structures, dont deux trous de poteau (St 124 et 125), sur un axe est-ouest, dont on ne peut définir la fonction. Un agencement indéterminé composé principalement de fragments de molasse a également été mis au jour près de l'angle nord-ouest du local (St 109). Durant un laps de temps qui paraît relativement court, pas moins de quatre autres foyers (St 61B, St 61A, St 56 et St 57; 4e-7e étapes) vont se succéder dans cette zone (fig. 56 et 74). L'un d'eux (St 56) inclut, en réemploi, la tête de bélier en molasse précédemment évoquée⁵⁴. Les dimensions importantes de ces foyers et leur succession ininterrompue suggèrent une utilisation intense, ce qui inciterait à replacer leur usage dans un contexte artisanal. Toutefois, l'absence de structures liées à de telles activités ne permet pas d'en définir la fonction exacte. La cuisson d'aliments destinés à la vente pourrait aussi être envisagée.

Boutique (?) L 8

L'espace L 8, ouvert à l'état précédent, est désomais couvert et intégré sous l'imposante toiture. Il est défini par les cloisons M 27, M 16, M 45 et M 9 qui créent une pièce de 2,30 de large pour une longueur de 6,10 m, soit une superficie d'environ 14 m². Deux niveaux d'occupation (C 56 et 57) ont été observés dans cette pièce. Aucune structure n'a été dégagée dans ce local, en raison du creusement postérieur, à l'état V, d'une grande fosse (St 20), qui a oblitéré une grande partie de sa surface. Ces conditions ne permettent pas de déterminer la fonction de cette pièce. Nous proposons toutefois, sous toute réserve, d'y voir un lieu de stockage ou de vente de produits éventuellement confectionnés dans le local L 2.

54 Cf. supra, p. 22 et fig. 24 et infra, p. 133-139.

Cagibi L 21

La pièce L 21 est contigüe à la partie nord du local L 8. Les murs M 45, M 16, M 17 et M 9 délimitent un petit espace de 2,40 sur 1,10 m (2,64 m²). Une seule couche de circulation a été distinguée, à une altitude moyenne de 447,18 m, bien inférieure aux niveaux de marche des autres locaux.

Au vu de son exiguïté, cette pièce a fonctionné soit en tant que cagibi, servant à l'entreposage d'aliments, de récipients ou d'éléments divers, soit en tant que cage d'escalier permettant d'accéder à un deuxième étage. En effet, la présence d'un second niveau n'est pas à exclure, dans la mesure où celui-ci aurait aisément pu s'appuyer sur les murs maçonnés M 1 et M 9, susceptibles de garantir une bonne stabilité à l'ensemble. Cette proposition pourrait être confortée par la présence des deux bases de molasse (St 49 et St 19) présentées précédemment.

Local L9

Le local L 9 conserve une superficie plus ou moins équivalente à celle de la pièce correspondante de l'état précédent. Il est défini par les cloisons M 17, M 16, M 21 et M 9, qui définissent une petite pièce quadrangulaire de 2,50 sur 2,60 m de côté (6,75 m²). Son niveau d'occupation est formé par un sol de béton (Sol 13), mal conservé, implanté à une altitude entre 447,28 et 447,46 m (fig. 57). Cette zone a subi, à une époque indéterminée, un fort affaissement vers l'est. Un feuilletage de couches charbonneuses (C 97) s'est formé, au fil de la fréquentation de la pièce, sur le sol. Peu avant la démolition générale de l'habitation, une structure plus ou moins ovale (St 31), de nature indéterminée, est venue perturber ledit sol.

L'installation d'un sol de béton dans cette pièce en fait probablement un petit espace de séjour, associé au local L 12.



Fig. 58
Insula 15. Sol de béton
Sol 15 formant le niveau de
circulation du couloir L 7, qui
reliait le portique à un espace
indéterminé à l'arrière de
l'habitation.

Fig. 59
Insula 15. Le sol de béton
Sol 7 incrusté de fragments
de terre cuite et de
calcaire blanc, en grande
partie recoupé par des
aménagements de l'état
postérieur.



Chambre à coucher (?) L 12

La pièce L 12 est située dans l'angle nord-est formé par les murs maçonnés M 1 et M 9. Mesurant 3,90 sur 2,40 m (9,36 m²), elle est délimitée par les cloisons M 21 et M 20. Préservé sur près de la moitié de sa surface originelle, son sol est également en béton (Sol 20; fig. 57). La chape de béton est parfaitement délimitée par les parois M 21 et M 9 et s'appuie contre les deux murs maçonnés susmentionnés.

Sa localisation dans l'encoignure nord-est, ses dimensions ainsi que la qualité de son sol pourraient inciter à y reconnaître une pièce de type chambre à coucher. La juxtaposition avec l'espace L 9, dans lequel est également installé un sol de béton, suggère un lien fonctionnel entre les deux locaux. En effet, un hypothétique seuil, implanté dans l'extrémité est du mur M 21, permettrait la circulation entre ces deux locaux et de ce fait, d'isoler la pièce L 12 du grand local L 2, notamment dans le but de préserver la chaleur dans cette petite chambre.

Local L 6

La pièce L 6 se trouve au nord de l'espace L 2. Elle est définie par les murs M 21, M 20 et M 1. Sa limite orientale n'est en revanche pas connue en raison du creusement, à l'état suivant, d'une cave qui a entamé les niveaux liés à cette période d'occupation. Ainsi, seule sa profondeur peut être fixée à 2,40 m. Aucun niveau de sol ou autre aménagement susceptible de préciser la fonction de ce local n'a pu être mis en évidence.

Couloir L 7

à l'extrémité ouest de la fouille ont été dégagés les vestiges d'un grand sol de béton (Sol 15), orienté nord-sud (fig. 58). Les dimensions du local auquel il appartenait ne sont pas connues, en raison notamment de son extension partielle sous une maison moderne. Son côté oriental est défini par le mur M 25 et sa longueur minimale est de 8,70 m pour une largeur d'au moins 2 m. L'intense utilisation de ce passage a formé une accumulation progressive de sédiments (C 107-109 et C 114), rehaussant le niveau de circulation à une altitude de 447,82 m. La qualité nettement inférieure de ce sol en regard des autres terrazzi, ainsi que la grande longueur de cet espace, suggère l'identification d'un couloir, dont l'entrée devait être située dans le mur de façade sud M 27. L'espace dans lequel il aboutissait reste cependant inconnu.

Triclinium L 4

Le local L 4 constitue l'une des trois pièces découvertes au nord de la fouille. Il est défini par les cloisons M 1, M 15 et M 53, alors que sa fermeture nord, hors de l'emprise des fouilles, n'a pas été repérée. Il mesure 3,90 m de large pour une longueur minimale de 4 m. Son terrazzo (Sol 7), installé à une altitude de 447,55 m, se démarque des autres sols de béton de la demeure par sa réalisation en opus signinum (fig. 59)55. Il n'est toutefois conservé que sur une modeste superficie en raison de perturbations occasionnées par la construction du mur maçonné postérieur M 14. L'instabilité du terrain dans cette zone a engendré un important affaissement du sol en direction du nord, créant un dénivelé de 20 cm à 30 cm entre les parties nord et sud des trois locaux (L 4, L 11 et L 10).

Un sol d'une telle qualité devait être accompagné de parois richement décorées, mais cette ornementation ne peut être restituée. Le soin apporté à l'aménagement de cette pièce lui confère une importance particulière: on pourrait y voir un triclinium, destiné à la réception d'invités et à la tenue de banquets. Cette hypothèse peut être confortée par son emplacement presque identique à celui de l'unique pièce de l'état précédent dotée d'un sol de béton (L 4), également interprétée comme une salle d'apparat. De plus, son orientation nord-sud suggère également une ouverture sur une galerie à colonnade, bordant un hypothétique jardin.

55 Cf. infra, p. 47 et fig. 73.

Cuisine (?) L 11

Le local L 11 est mitoyen de la pièce L 4 sur son côté est. Il est défini par les parois M 1, M 18 et M 15 qui créent un espace de 2,50 m de large sur au moins 4 m de long. Le niveau de circulation est également un sol de béton (Sol 11), situé à une altitude moyenne de 447,55 m. La pièce présente la particularité d'être équipée d'un foyer (St 60), implanté sur son côté est contre la cloison M 18 (fig. 60). Il a été aménagé avant la pose de la chape, comme en témoignent les limites nettes du lit de béton contre les fragments de tegulae installés directement sur la couche de démolition de l'état antérieur. Le foyer présente une forme rectangulaire rappelant le foyer St 137 du local L 1 de la phase précédente. Deux possibilités sont envisagées quant à la fonction de ce foyer, qui induit directement celle de la pièce. La première suggérerait que celui-ci ait fait office de foyer culinaire. La juxtaposition de ce local avec l'hypothétique triclinium inciterait alors à y voir une petite cuisine, dans laquelle auraient été préparés les mets servis aux convives réunis dans la salle d'apparat. La seconde ferait de l'âtre un chauffage d'appoint et de ce local une petite chambre à coucher, dans laquelle serait installé un lit contre le mur M 1. Aucun indice ne permet de trancher entre ces deux hypothèses. Un schéma conforme à la première proposition a été observé dans la domus Minerva de Forum Claudii Vallensium/Martigny (VS). Il montre un agencement de pièces, composé d'un triclinium, d'une cuisine et d'une grande salle (fig. 61)⁵⁶, qui pourrait concorder en tout point avec celui présenté ici. En se fondant sur ce parallèle, nous privilégions ainsi la première des deux hypothèses susmentionnées.

Salon L 10

Le local L 10 est le dernier de ce petit groupe. Il est installé dans l'angle sud-est formé par les murs maçonnés M 1 et M 9. Sa limite ouest est définie par la paroi M 18. Il mesure 4,20 m de large sur environ 4 m de long. Seule une bande large de 1,20 m et longue de 3,80 m de son sol de béton (Sol 19) a pu être dégagée, le reste étant situé hors des limites de fouille ou recoupé par des aménagements postérieurs (fig. 62). Le niveau de circulation est situé à une cote moyenne de 447,45 m.

Cet espace a probablement été utilisé comme salon privé, réservé aux activités quotidiennes du propriétaire et de sa famille.



Extérieur nord-ouest

Le secteur situé à l'extrémité nord-ouest n'a livré que deux structures. Il s'agit d'un creusement trapézoïdal (St 108, hors plan) qui pourrait s'apparenter à une fosse drainant les eaux provenant d'une hypothétique toiture. Son sommet, qui montre une surface très plane, est situé à la cote de 447,54 m. La seconde est une fosse plus ou moins quadrangulaire (St 106, hors plan) dont la fonction n'a pas pu être déterminée.

Fig. 60

Insula 15. Le foyer St 60 est implanté directement dans le sol de béton Sol 11 dont seule une petite portion est conservée.

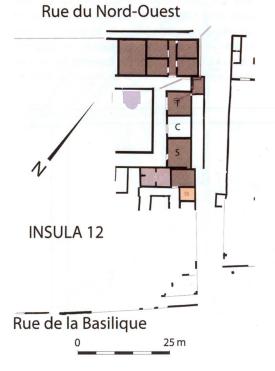


Fig. 61
Plan schématique de la domus Minerva à Forum Claudii Vallensium-Martigny (VS), qui présente un agencement des pièces similaire à l'habitation de l'insula 15. T: triclinium, C: cuisine, S: salle.

Fig. 62 Insula 15. À gauche, le sol de béton Sol 19 dans le local L 10. À droite, le mur maçonné M 19 de l'état IV.

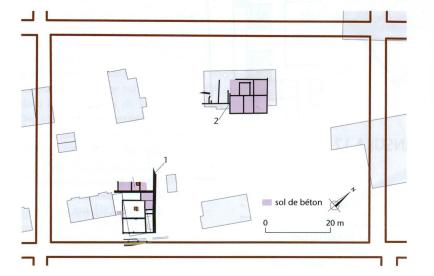


Organisation du parcellaire

L'organisation des unités d'habitation occupant l'insula 15 est difficile à cerner dans la mesure où les vestiges se rattachant aux différentes demeures sont d'emprise limitée. Quelques aménagements peuvent cependant contribuer à appréhender la subdivision parcellaire du quartier. Il s'agit en premier lieu du mur M 9 de la maison de l'angle sud-ouest, d'orientation nord-sud, qui a été repéré sur près de 26 m (fig. 63: 1). Une telle longueur incite à y voir un mur mitoyen entre deux habitations. Le deuxième élément est un ambitus appartenant à la demeure en terre et bois située dans l'angle nord-est du quartier. Celui-ci a pour fonctions de collecter les eaux de pluie ainsi que d'éviter la propagation d'un in-

Fig. 63

Plan schématique de l'insula 15, entre 30/40 et 70/80 ap. J.-C. Les chiffres renvoient au texte.



cendie entre deux maisons distinctes⁵⁷. Les deux derniers aménagements pourraient être interprétés comme des passages reliant les portiques au centre de l'insula. Ceux-ci sont matérialisés par deux murs parallèles d'orientation nord-sud, dégagés par L. Bosset en 1946 et situés au sud du quartier (cf. fig. 4: 1). Deux autres cloisons, alignées selon un axe est-ouest au centre de l'îlot, ont été découvertes en 1979 (cf. fig. 4: 2). Bien qu'ils appartiennent à des états plus récents, on peut imaginer que ces murs aient repris des partitions des états antérieurs.

Ces différents éléments ont été introduits dans une grille modulaire proposée dans le cadre d'une étude sur l'insula 20⁵⁸, fondée sur une division du quartier en tiers d'actus (1 actus valant 120 pieds, soit 35,5 m). S'il semble fonctionner pour l'insula 20, ce schéma ne paraît pas s'appliquer aussi bien à l'insula 15. Relevons le fait que l'îlot mesure, comme l'insula 20, exactement 2 acti 2/3, soit 97,53 m entre les murs de façade est et ouest. Si la largeur totale du quartier a été définie selon des mesures précises, la partition interne, au vu des éléments décrits précédemment, semble avoir été réalisée de façon irrégulière. On peut noter qu'à Pompéi et à Herculanum, par exemple, la grande majorité des quartiers ne sont pas divisés de manière égale, les limites de parcelles variant souvent au fil des décennies. Cela semble être le cas dans l'insula 15, où aucun système clair ne se dessine. Il est envisageable que des acquisitions de terrain aient été réalisées dans le courant du ler s. ap. J.-C., avant que le parcellaire se fige lors du programme d'urbanisation de l'époque flavienne. Cette hypothèse de variation des propriétés peut être étayée par la constatation faite dans l'habitation de l'angle sud-ouest, où l'hypothétique cour mitoyenne, délimitée par les murs M 51 et M 52 à l'état II, est supprimée lors de la reconstruction de la maison à l'état III, marquée par l'édification du mur nord-sud M 9.

Une organisation irrégulière a également été repérée dans les *insulae* 4, 10 et 16: l'une des moitiés de ces quartiers est partagée de façon symétrique, tandis que la seconde est divisée de manière désordonnée. Un développement régulier des habitations semble toucher principalement les quartiers longeant les deux grands axes de communication de la cité. Leur situation privilégiée a induit la mise en place d'une organisation bien structurée, liée au statut social élevé des résidents, alors que les *insulae* en situation plus marginale, au standing vraisemblablement inférieur, s'organisent moins strictement, comme c'est le cas pour l'*insula* 15.

⁵⁷ Notre proposition se fonde uniquement sur les plans réalisés par A. Tuor dans le rapport des fouilles de 1979. L'auteur ne fait pas mention dans ses écrits d'un quelconque mur maçonné ou d'ambitus, bien qu'ils soient tous deux représentés sur les schémas (Tuor 1981, p. 66, fig. 2).

⁵⁸ Blanc/Meylan Krause et al. 1997, p. 65, fig. 29a/b.